

Ce cadavre parmi tant d'autres qui hante la France coloniale

Mustapha-Chaouch, le chahid sans sépulture



Selon le témoignage de maître Amar Bentoumi, le militant, victime d'une descente des fameuses brigades de la "Main rouge", avait été torturé à mort et son cadavre jeté à la mer, aux environs de l'Alma (Boudouaou).

Soixante ans après son enlèvement un certain 17 décembre 1956, par les éléments de la Brigade de la Main rouge, de funeste mémoire, et sa mort sous la torture, Mahmoud Mustapha-Chaouch demeurera jusqu'à l'éclatement de la vérité sur ce crime dont le cadavre hantera à jamais la France coloniale. Né le 8 mars 1914 à Alger, le nom du chahid, considéré de fait comme le premier disparu de la guerre de Libération nationale, est apparu dans plusieurs publications françaises de l'époque, y compris par la presse qui avait fait état de sa "disparition" sans aller jusqu'à désigner une quelconque partie comme étant l'auteur de ce crime maquillé. Mahmoud Mostefa-Chaouch, qui tenait un commerce de tabacs et journaux depuis 1948 au 35, rue d'Isly (actuellement Larbi Ben M'hidi), en plein centre d'Alger, était soupçonné de travailler pour le Front de libération nationale. C'est en effet, au début de l'année 1955 que des responsables politiques du front à Alger ont pris contact avec lui pour l'engager dans l'action du combat libérateur dans lequel, naturellement, il avait décidé de s'inscrire. Vingt jours après sa disparition, un quotidien algérois du dimanche 6 - lundi 7 janvier 1957 diffuse la photo du disparu en première page, dans le cadre d'un avis de recherche, signalé par son épouse, Mme Mostefa-Chaouch, née Remikia Bouaziz, domiciliée à l'époque des faits villa Casa-Bella, rue général de Lattre de Tassigny, à Hydra, qui signale l'absence intrigante de son époux.

Selon des documents historiques, la disparition a été enregistrée le mercredi 19 décembre 1956 et transmise au

procureur de la république trois jours après, sous le n° 22273. La disparition a été diffusée à tous les services de police et gendarmerie en Algérie et au fichier central le jeudi 20 décembre 1956. La brigade mobile de la police judiciaire d'Alger avait d'ailleurs délivré à la veuve du chahid une attestation d'enregistrement de la disparition. La police a donc effectué une diffusion de disparition avec photographie, le tout transmis à divers services de police et de gendarmerie et au fichier central. Mais c'est en avril 1957 que le journaliste de Radio Alger, Jacques Le Prévost, publie, chez les éditions Baconnier à Alger, un ouvrage intitulé "La bataille d'Alger" dans lequel il est directement fait référence à l'enlèvement et la mort du militant. Ainsi, à la page 37, il relate l'action directe des ultras du Comité de renaissance française (C.R.F.), pointés du doigt pour avoir été les auteurs de ce crime, en écrivant : "Le 16 décembre 1956, à Alger, les hommes de Wattin enlevèrent le nommé Chaouch, considéré comme membre influent du FLN. Chaouch fut conduit dans une ferme des environs où il fut séquestré et questionné pendant deux jours. Chaouch subit de tels services qu'il en mourut et que son cadavre fut jeté dans un oued." Fin décembre 1959, un autre livre consacré aux Disparus d'Alger, écrit par trois avocats, en l'occurrence Maîtres Jacques Vergès, Michel Zavrian et Maurice Courrégé, évoque l'affaire. On y lit à la page 99 de cet ouvrage publié chez les éditions La Cité : "La torture et l'assassinat 'officiels' ne sont pas les seuls. Dans le courant du mois de février, la police découvre l'existence de la villa des Sources, à Birmandreïs, dans la banlieue d'Alger d'un tribunal doublé d'un centre de torture 'privé'. L'enquête menée par dix inspecteurs métropolitains devait établir notamment la participation à ce singulier tribunal du colonel Fossey-François, du colonel Thomazo, de René Vinciquerra, député d'Alger, de René Kovacs qui, le 16 janvier, avait organisé l'attentat contre le général Salan et de M. Ortiz, depuis membre du Comité de salut public du 13 mai et actuellement président du Front national français. Parmi les victimes, la police devait identifier un 'disparu' récent, le libraire algérois Chaouch." Les mêmes faits ont été rapportés dans de nombreux ouvrages historiques traitant de la guerre de Libération nationale et le phénomène de la torture par des auteurs algériens ou issus de la rive nord de la Méditerranée. Nous pouvons citer pour exemple l'ouvrage L'OAS et De Gaulle publié chez Fayard par Jaques Delarue, La guerre d'Algérie, d'Henri Alleg, ou encore Les disparus, l'ouvrage collectif écrit par le trio d'avocats Vergès, Zavrian et Courrégé.

Pour sa part, le journal Le Monde évoquait, dans son édition du samedi 21 octobre 1961, "une honteuse affaire de séquestration et de recel de cadavre", dans laquelle 15 acquittements, une condamnation par contumace pour la mort d'un musulman torturé à Alger en 1956 ont été prononcés par le tribunal permanent des forces armées de Lille. Le journal a consacré un long article à ce procès retentissant à travers lequel il revient longuement sur les péripéties de l'enlèvement, la torture subie et la mort dans des conditions atroces de Mustapha-Chaouch. Le verdict prononcé par le tribunal, présidé par M. Saget, conseiller à la cour de Douai, fut un véritable scandale, mais peu s'en émeuvent à l'époque du moment que tous les pouvoirs, y compris les plus innommables, ont été octroyés à l'armée coloniale pour mater la rébellion. Sur les 16 inculpés dans ce dossier, finalement, sept seulement étaient présents au procès puisque les autres avaient profité de la liberté recouvrée à la faveur des années et des événements pour se faire la belle, préférant la situation de contumace. Mais ce choix, relève encore Le Monde, s'avéra également superflu, puisque sur les 16 inculpés, 14 ont, finalement, été acquittés, le quinzième étant seul condamné par contumace à dix ans de réclusion criminelle, et l'action publique ayant été décidée éteinte contre le seizième, mort entre temps. Un scandale judiciaire comme tant d'autres dans une guerre où tous les coups sont permis et tous les moyens sont bons pour une armée coloniale complètement sûre de l'impunité totale qui lui était garantie par le gouvernement français pour venir à bout de la Révolution. Même le journal Le Monde n'a pas caché son écœurement face au prononcé de l'indécent verdict du tribunal. "Cet épisode judiciaire scandalisera quelques uns mais n'étonnera personne. Après tant d'autres, il confirme que la torture est considérée comme un moyen normal d'investigation dès lors que les autorités militaires y sont mêlées", s'indignait d'ailleurs le journal.

Georges Wattin, un des auteurs de l'enlèvement et de la mort de Chaouch, fût arrêté pour une affaire d'escroquerie au Paraguay, en 1986, où il avait trouvé refuge après sa condamnation à mort par contumace. Une condamnation qui n'a, contrairement à ce qu'on pourrait penser, aucun lien avec le meurtre de Chaouch. Ce membre du commando d'ultras de la l'Organisation de l'armée secrète (OAS), de sinistre mémoire, avait pris part, en 1962, à l'attentat manqué contre le général De Gaulle, alors président de la République française, au Petit Clamart, près de Paris. Surnommé "la Boiteuse", Wattin, faut-il aussi le rappeler, avait ensuite été amnistié

en 1968, alors qu'il était entré en clandestinité. Ayant trouvé refuge chez les Suisses qui avaient refusé de l'extrader à la demande de la justice française après son arrestation, il est discrètement libéré par les policiers helvétiques dans des conditions quelque peu mystérieuses. C'est dire que ce desperado de l'Algérie française, comme le décrit le journal *Le Monde*, a profité, tout comme ses acolytes, de l'extrême "générosité" de la justice française à l'égard des criminels et autres tortionnaires de l'armée coloniale. Après l'indépendance, plusieurs témoignages de compagnons de lutte ont permis de mettre en relief la contribution de Mahmoud Mustapha-Chaouch à la lutte de Libération nationale. Amar Bentoumi, le grand moudjahid, avocat et néanmoins premier ministre de la Justice de l'Algérie indépendante, avait d'ailleurs rappelé, dans une attestation destinée à la famille du chahid, le rôle joué par ce dernier au sein de "l'organisation", allusion faite aux structures du Front de libération nationale dans la capitale. Tout en assurant avoir connu Mustapha-Chaouch, qui, affirme-t-il, tenait un commerce de débit de tabac et librairie près de l'actuelle place Émir Abdelkader, maître Bentoumi précise que le concerné avait versé des cotisations au FLN et avait suivi les mots d'ordre de grève lancé par l'organisation à Alger. Il déclare aussi que "le militant avait été enlevé par l'organisation clandestine des ultras dite "la Main rouge" en raison de son comportement patriotique fin 1956". L'avocat ajoute, dans la même correspondance, qu'après l'attentat mené par cette organisation contre Salan, "il a été établi que l'enlèvement a été le fait d'une équipe des contre-terroristes dirigée par le nommé Kovacs et que Mustapha-Chaouch a été torturé à mort et son cadavre a été jeté à la mer aux environs d'Alma (Boudouaou)." Tout en rappelant qu'il s'était lui-même occupé de son affaire en tant qu'avocat du FLN, Me Bentoumi tient à attester également que le chahid a été la première victime de ceux qui étaient appelés les contre-terroristes en Algérie pendant la guerre de Libération. Un autre témoignage de la même veine avait été écrit par un autre compagnon d'arme de Mustapha-Chaouch, Mohamed Akhelal, qui avait évoqué l'engagement du militant dans le combat libérateur et les conditions de son arrestation, les affreuses tortures qu'il avait subies jusqu'à ce que mort s'ensuive.

M. Abdou Benmaâmar (archiviste Bastion 23)

M. Tahar El-Hocine (moudjahid et chercheur)